



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 52

**Demande de crédit pour la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès
à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (GBR)**

Rolle, le 11 octobre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 291'000.— destiné à financer la réalisation de deux carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle (ci-après GBR). Ces carrefours se situent aux intersections de la route de la Vallée avec la place de la Gare (côté Jura des voies CFF), respectivement la rue de la Gare (côté lac des voies CFF).

1. PREAMBULE

Ce préavis fait suite à celui validé dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics (préavis 2011 – 2016 / N° 27. Il avait pour objet le financement de la première phase des aménagements pour les transports publics en Ville de Rolle, dits aménagements « 2012 ». L'ensemble de ces mesures est désormais réalisé ou en voie de l'être d'ici la fin de l'année. Le présent préavis concerne la réalisation de la 2^e phase des aménagements, dits « 2013 - 2014 » dont la préparation nécessitait plus de temps mais dont les effets sur les bus seront plus importants. Une 3^e phase est à prévoir pour les aménagements dits « 2015 », notamment le franchissement de la jonction autoroutière de Rolle.

La carte suivante donne un aperçu des mesures prévues et non encore réalisées sur le territoire communal pour les transports publics. Le préavis ne traite que de la réalisation de feux pour l'accès à la gare côté Jura et côté lac des voies CFF (en rouge sur la carte). L'adaptation du carrefour de la route des Quatre-Communes pour prioriser les bus se fera dans le cadre du réaménagement de cet axe prévu en 2014. L'implantation d'un carrefour à feux pour prioriser les bus au carrefour et route de Gilly/route Suisse sera réalisée ultérieurement afin d'être coordonnée avec la fin des travaux de réaménagement de la Grand-Rue.

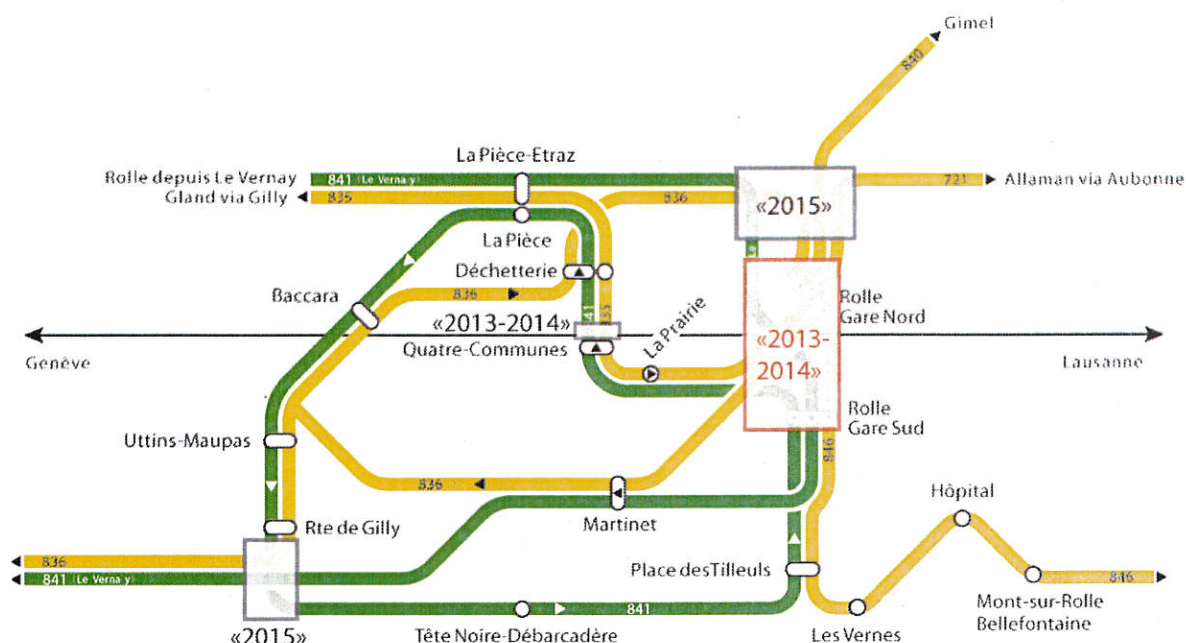


Schéma du réseau 2014 représentant les mesures « 2013-2014 » et « 2015 » prévues pour les bus

A l'échelle de notre Commune, la mise en œuvre de l'objectif de priorisation des transports publics consiste en l'amélioration de quelques points du réseau et la création, modification ou amélioration d'un certain nombre d'arrêts de bus. L'installation de carrefours à feux permettant de donner la priorité aux lignes de bus pour se rendre à la gare permettra d'améliorer la fiabilité des horaires, en particulier aux heures de pointe.

Pour une bonne compréhension de la problématique, il ne faut pas perdre de vue que c'est l'addition des améliorations sur l'ensemble de la ligne et du réseau qui permet le cadencement souhaité et *in fine* le succès de l'opération. Il est dès lors important, en considérant les montants à investir, de se souvenir qu'il s'agit d'un effort commun supporté par l'ensemble des communes du district. Le Canton participe aussi à l'effort commun notamment en pilotant et finançant une part des aménagements pour améliorer le franchissement de la jonction autoroutière de Coppet pour les bus. Les dispositions de la Loi sur les routes lui permettront sans doute de participer également à l'amélioration du franchissement des jonctions de Gland et de Rolle.

Ainsi, l'offre et la qualité des transports publics s'en verront progressivement et considérablement améliorées, au bénéfice direct de nos concitoyennes et concitoyens. Il faut ici rappeler que les réalisations sur l'ensemble du district sont prévues en plusieurs étapes qui contribueront à favoriser le report modal et diminuer le nombre de voitures se rendant dans les gares du district.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Les études relatives aux mesures pour les transports publics ont été pilotées par le Conseil régional en partenariat avec les communes, les entreprises de transport et le Canton. Dans l'ensemble de la région, hors Ville de Nyon, la création ou l'adaptation de 19 carrefours à feux a été identifiée pour donner la priorité aux bus. La Commune de Rolle est concernée par quatre de ces carrefours, dont deux à proximité de la gare, qui font l'objet du présent préavis.

Afin de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle, un appel d'offres réunissant l'ensemble des carrefours à équiper dans la région, y compris en Ville de Nyon, s'est déroulé cette année. Chaque commune concernée (Coppet, Commugny, Nyon, Prangins, Rolle) et le Canton pour les feux hors localité passeront un contrat avec le fournisseur retenu. Le Conseil régional s'assurera de la coordination de la teneur de ces contrats qui régleront notamment la garantie et le service après-vente.

La détection des bus aux carrefours se fera par un système à ondes radio. Ce système nécessite de mettre en place une centrale de gestion pour assurer son suivi opérationnel et identifier les dysfonctionnements éventuels. Concernée par une majorité de carrefours à équiper, la Ville de Nyon devrait assurer cette prestation sous réserve de l'accord de son Conseil communal pour la création d'un poste d'ingénieur à 30 %. Les quatre autres municipalités et le Canton ont donné leur accord de principe à ce sujet et les modalités seront réglées par voie de convention sous la coordination du Conseil régional.

Le Conseil régional n'ayant pas vocation à assurer la maîtrise d'ouvrages lors de réalisations, la Commune assumera cette responsabilité et demeure la requérante auprès des instances cantonales en ce qui concerne les dossiers de mise à l'enquête publique ou de consultation. Comme pour les aménagements déjà réalisés, les questions organisationnelles seront réglées par voie de convention entre la Municipalité et le Conseil régional.

Le financement respecte la teneur du préavis régional n° 60-10 qui définit une clé de répartition entre la région et la commune territoriale. La part régionale est financée par un fonds de solidarité régional destiné au programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011 - 2015. La participation financière de notre Commune à ce programme est calculée au prorata du nombre d'habitants, ce qui représente une participation annuelle de Fr. 31.— par habitant et par an pour les cinq années de mise en place du programme TP. Cette participation a déjà été acceptée par le Conseil communal de Rolle.

3. ASPECTS TECHNIQUES

Sur notre territoire, le présent préavis concerne l'aménagement de deux carrefours à feux sur la route de la Vallée, avec la place de la Gare (côté Jura des voies CFF) et avec la rue de la Gare (côté lac des voies CFF). Ces aménagements seront au bénéfice des sept lignes de bus qui font leur terminus à la gare de Rolle, dont 6 lignes régionales¹. Ces feux permettront également de modérer le trafic automobile, de sécuriser les traversées piétonnes aux carrefours, et de créer des sas en faveur des cyclistes (voir plan d'équipement de la page suivante).

Ces deux carrefours fonctionneraient comme un seul grand carrefour. Dans la situation de « repos », les feux de l'axe de la route de la Vallée seraient au vert ce qui permet de maintenir l'état d'aujourd'hui dans la situation de base. Les feux seraient activés soit par une demande de traversée d'un piéton, soit par une demande de priorité par un bus, soit par un véhicule désirant s'insérer depuis la gare sur la route de la Vallée. Ainsi, un piéton qui se présenterait pour traverser n'aurait pas à attendre très longtemps. Lorsqu'un bus serait détecté à distance, le carrefour prépare son arrivée en « vidant » l'axe concerné et donne la priorité sur l'axe jusqu'au passage du bus. Les réglages des priorités entre véhicules, piétons et vélos devront encore être affinés avant la programmation du système.

¹ Les lignes régionales sont les lignes CarPostal 10.835, 10.836, 10.840, 10.841 Le Vernay, 10.846, 10.721. La ligne urbaine est la ligne 10.841 Green Bus Rolle.

Dans le cas d'espèce, le Conseil régional subventionne 75 % des investissements bénéficiant aux lignes régionales, car l'entier des aménagements prévus est considéré d'intérêt régional. Comme les carrefours bénéficieront de 6 lignes régionales et d'une ligne urbaine, le taux de subventionnement final est proportionnel et s'établit donc à 64.29 % (voir tableau récapitulatif ci-dessous).

Carrefours Rolle gare cr62	Montants	Part commune		Part région	
	CHF	CHF	%	CHF	%
Travaux de génie civil	92'703.70	33'104.49	35.71%	59'599.21	64.29%
Marquage et signalisation	14'718.00	5'255.80	35.71%	9'462.20	64.29%
Système de feux et de détection	116'193.88	41'492.83	35.71%	74'701.05	64.29%
Honoraires ingénieur transport	23'359.86	8'341.81	35.71%	15'018.05	64.29%
Honoraires ingénieur civil	8'554.50	3'054.81	35.71%	5'499.69	64.29%
Divers et imprévus	10'742.17	3'836.03	35.71%	6'906.14	64.29%
Total HT	266'272.11	95'085.77	35.71%	171'186.34	64.29%
TVA 8%	21'301.77	7'606.86	35.71%	13'694.91	64.29%
Total travaux TTC	287'573.88	102'692.63	35.71%	184'881.25	64.29%
Frais de communication (1%)	2'875.74	1'026.93	35.71%	1'848.81	64.29%
Grand Total	290'449.62	103'719.56	35.71%	186'730.06	64.29%
Arrondi	291'000.00	104'000.00		187'000.00	

Le montant global des travaux est de Fr. 291'000.— TTC y compris les frais de communication (élaboration de supports de communication, participation à la promotion du réseau de transports publics). Après déduction de la subvention du Conseil régional, conditionnée par le vote du Conseil intercommunal prévu le 5 décembre 2013, la part à charge de la Commune de Rolle sera de Fr. 104'000.— TTC.

Les frais d'entretien, concernant le matériel de feux, sont estimés à Fr. 4'000.— par an pour les deux carrefours. Pour le système de détection des bus dont la gestion devrait être centralisée à la Ville de Nyon, les frais annuels à charge de Rolle sont estimés à Fr. 4'000.— par an.

5. CONCLUSIONS

L'élaboration des projets de carrefours à feux prioritaires pour les bus a nécessité une étroite collaboration entre les communes concernées, le Canton et le Conseil régional. Il s'agit de relever l'état d'esprit positif qui a prévalu lors des discussions, en particulier avec la Ville de Nyon qui, sous réserve de la décision de son Conseil communal, assurera la gestion centralisée du système de détection.

La réalisation de ces carrefours à feux s'inscrit dans la logique régionale d'amélioration des transports publics et dans la continuité des aménagements déjà réalisés sur le territoire communal. Elle bénéficiera notamment à la Commune de Rolle par l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes mais également aux voyageurs des lignes de bus qui verront leurs correspondances fiabilisées.

A noter encore pour conclure que la validation finale du projet incombera au Conseil régional, laquelle est prévue pour le printemps 2014, une fois que l'ensemble des communes intéressées auront donné leur accord préalable respectif. A l'instar du Conseil communal de Rolle s'il valide les conclusions du présent préavis.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 52 de la Municipalité du 11 octobre 2013,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à entreprendre la réalisation de carrefours à feux prioritaires en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus Rolle.
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 291'000.— TTC pour la réalisation de ces travaux ; sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal du Conseil régional, la subvention du Conseil régional, soit Fr. 187'000.—, est à déduire de cette somme.
3. Autorise la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 291'000.— à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer sur le compte 1800.5010.3 « Réalisation de carrefours en accès à la gare pour les bus régionaux et le Green Bus ».
4. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense (part nette à la charge de Rolle : Fr. 104'000.—) sur une période de 5 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 29 octobre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Jean-Noël Goël		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

1^{ère} séance avec la Commission : lundi 18 novembre 2013 à 19h.00 à la salle Chinet

Municipal délégué : M. Cédric Echenard